

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2025_008

Membres en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 13

Nombre de votes « Pour » : 15 « Contre » : 0 Abstentions : 0

Le dix-huit février deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Mathieux ST DENIS LES MARTEL sous la Présidence de Guy FLOIRAC, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jacques BOULONNE, Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Guy FLOIRAC, Arnaud RICOU, Christian DAURAT, Michel LEVET, Annie CAVIER, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Guy GIMEL

Représentés : Didier DELBREIL représenté par Guy FLOIRAC, Olivier VITRAC représenté par Guy MISPOULET

ABSENTS / EXCUSES : Jean Luc LABORIE, Thierry CHASSAING, Gabrielle COLLIGNON Gaeligue JOS, Alexandre BARROUILHET

Secrétaire de séance : Guy MISPOULET

Date de la convocation : 11/02/2025

Objet : Délibération sur le compte administratif - BUDGET SMECMVD 2024

Le Conseil Syndical, réuni et présidé par Guy FLOIRAC, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Jean-Luc LABORIE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	865 959,51	176 013,38	0,00	176 013,38	865 959,51
Opérations exercice	832 707,92	1 182 122,72	4 374 266,34	6 915 953,77	5 206 974,26	8 098 076,49
Total	832 707,92	2 048 082,23	4 550 279,72	6 915 953,77	5 382 987,64	8 964 036,00
Résultat de clôture		1 215 374,31		2 365 674,05		3 581 048,36

Date de transmission de l'acte: 24/02/2025
Date de réception de l'AR: 24/02/2025
046-200094647-DE_2025_008-DE
A G E D I

Restes à réaliser	0,00	0,00	4 537 662,89	2 209 623,80	4 537 662,89	2 209 623,80
Total cumulé	0,00	1 215 374,31	4 537 662,89	4 575 297,85	4 537 662,89	5 790 672,16
Résultat définitif		1 215 374,31		37 634,96		1 253 009,27

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Guy FLOIRAC

Le Secrétaire de séance,
Guy MISPOULET
Rendu exécutoire le :
Transmis en Sous-Préfecture le :
Publiée :

Date de transmission de l'acte: 24/02/2025
Date de réception de l'AR: 24/02/2025
046-200094647-DE_2025_008-DE
A G E D I